Trente-huitième Année — N° 365 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES DIMANCHE 31 DÉCEMBRE 1893.

# JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS. . . 26 fr. . . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
*Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.*

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

ROUBAIX, LE 30 DÉCEMBRE 1893

## BUDGETS DE GUERRE

Sommes-nous donc menacés de voir grossir encore, dans un avenir rapproché, nos dépenses militaires, qui sont déjà si lourdes et qu'on pouvait croire arrivées à leur maximum?

On peut, hélas! se poser cette question en comparant les chiffres que M. Jules Roche vient de publier dans le *Matin*.

Après avoir rappelé qu'en 1886 notre budget de la guerre s'élevait à 646 millions (dont 582 à l'ordinaire et 64 à l'extraordinaire), tandis que celui de l'Allemagne n'atteignait que 495 millions (dont 428 à l'ordinaire et 67 à l'extraordinaire), l'ancien ministre du commerce constate que, malgré une défalcation nécessaire d'environ 60 millions de dépenses qui figurent chez nous au budget de la guerre, alors qu'en Allemagne elles sont inscrites à d'autres budgets, nos dépenses utiles dépassaient encore d'environ cent millions celles de nos voisins.

Cette supériorité s'est-elle maintenue, et pouvons-nous, par suite, continuer à en tirer des motifs de confiance ?

Qu'on en juge :

Dans notre budget de 1894, la guerre compte, à l'ordinaire, pour 583 millions, et à l'extraordinaire, pour 50 millions, — total : 633 millions.

Dans le budget allemand, tel qu'il vient d'être établi à la suite de la nouvelle loi militaire récemment adoptée par le Reichstag, la guerre figure, à l'ordinaire, pour 606 millions, et à l'extraordinaire, pour 273 millions, total : 879 millions.

A l'heure actuelle, le budget de la guerre de l'empire d'Allemagne dépasse donc le nôtre de la somme énorme de 246 millions!

Que disons-nous ? La différence est encore beaucoup plus considérable. Il convient, en effet, d'ajouter à ce chiffre 70 millions environ, qui figurent à notre budget ordinaire, et qui, affectés à la gendarmerie, à la garde républicaine, aux Invalides, etc., etc., ne peuvent être comptés dans nos dépenses militaires réelles.

En somme, l'Allemagne qui, il y a sept ans, dépensait 100 millions de moins que la France, en dépense aujourd'hui 316 de plus.

D'ailleurs, il n'est plus douteux aujourd'hui que son effectif permanent est beaucoup plus considérable que le nôtre; M. Jules Roche affirme, par exemple, que l'Allemagne a actuellement 150.000 hommes de plus que la France continentale.

Tels sont, en gros, les chiffres qui résument le travail que nous venons de lire, et qui ne peuvent manquer d'attirer l'attention de tous les patriotes.

En conclurons-nous qu'il faille nous hâter de regagner le temps perdu et de reprendre, sur le-champ, la tête dans le *steeple-chase* des millions?

Nous nous garderons, au contraire, de toute précipitation, et nous ne demanderons pas que de nouvelles charges soient imposées au pays.

Avant de recourir à une aggravation de l'état de choses actuel, qui, ainsi que le fait justement remarquer M. Jules Roche, n'est pas autre chose que la guerre, — la guerre aux millions, non sanglante, mais presque aussi épuisante que celle à coups de canon — avant, disons-nous, de se jeter dans de nouvelles dépenses, il convient d'examiner mûrement, froidement, la situation.

*C'est là le rôle du gouvernement et des Chambres, et ni les uns ni les autres ne failliront*, sur ce point, à leur devoir.

En attendant, il importe que le public ne s'émeuve point légèrement. Si la situation doit être étudiée, elle ne présente pas pour cela l'ombre d'un danger, et surtout d'un danger immédiat.

Le pays peut avoir confiance dans les forces militaires dont il dispose et qui ont suffi jusqu'ici à convaincre la triple alliance qu'il est à l'abri de toute agression.

## LA QUESTION VITICOLE

Paris, 29 décembre.— La question viticole est devenue un sujet de vive préoccupation pour tout le monde. Ministres et députés, sentent que cette question vitale pour d'immenses régions tend à passer à l'état aigu si on n'y prend garde et surtout si on n'y porte les remèdes urgents.

On sait quelle agitation secoue le Midi depuis plusieurs semaines et — au point de vue politique s'entend — on sait non sans quelque perplexité les phases de la campagne entreprise par les viticulteurs en vue de la défense de leurs intérêts. Si là dessus on est d'accord que la situation présente quelque gravité, les avis diffèrent, en ce qui touche le point de vue économique.

C'est ainsi que le groupe viticole s'est scindé en deux dès que les députés viticoles du Midi ont apporté dans le groupe les revendications de leurs mandants.

Les députés du Centre (Bourgogne, Beaujolais, Champagne, etc., etc.) se sont séparés de leurs collègues et ont fondé un groupe viticole indépendant sous la présidence de M. Ricard (Côte-d'Or). Nous disions hier même que ce dernier devait interpeller le gouvernement au point de vue du transport des vins.

M. Ricard nous le disait tout à l'heure au Palais-Bourbon :

« Ce que nous réclamons, à cet égard, c'est le tarif kilométrique à base décroissante. Nous acceptons bien que les vins du Midi arrivent à Bercy (Paris) au tarif le plus favorable pour eux, mais nos produits sont aussi français et nous demandons à jouir de la faveur correspondante à celle qu'on accorde au Midi. »

M. Ricard est persuadé qu'il obtiendra aisément satisfaction sur ce point. Mais là ne se bornent pas les réclamations du Centre. Laissons parler M. Ricard :

— « Nous nous élevons également contre le tirage des vins à 10 degrés 9 dixièmes. Nos vins de Bourgogne pèsent pour beaucoup en temps normal 12 degrés et dans les bonnes années comme 1893 arrivent à peser 14 degrés. Nous exportons nos vins en Angleterre et ils jouissent à l'entrée dans ce pays d'un tarif spécial. Si une loi fiscale arrête à dix degrés neuf dixièmes le tirage des vins français, l'Angleterre ne manquera pas de nous dire que nos vins sont alcoolisés et nous perdrons le bénéfice du tarif spécial, ce qui sera une cause sensible de pertes pour nos vignerons. »

On voit, d'après ce qui précède et en comparant ces récriminations des doléances si légitimes de toute la *population viticole du Midi, combien la question est complexe.*

Du reste, il faudra bien arriver à résoudre le problème posé. Plus on tarde, plus la situation se tend. Nous savons que sur l'initiative de M. Cot, député de l'Hérault, doit avoir lieu, au commencement de janvier, à Nîmes, une réunion suprême des délégués de la région Sud-Est.

Nous savons également que les envoyés de ces délégués seront à Paris le 20 janvier et qu'ils auront des entrevues avec les pouvoirs publics.

A ce moment, probablement, une décision définitive sera prise, car si nous résumons le sentiment produit sur le monde politique par les réunions de Perpignan et d'ailleurs, la chose devient de plus en plus urgente.

## LA SITUATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

### DE ROUBAIX-TOURCOING

Un bulletin commercial, à une époque comme celle-ci, manque fatalement d'intérêt. Il est très rare, en effet, de voir se produire un mouvement d'affaires à la fin de l'année qui coïncide, dans beaucoup de maisons de commerce, avec l'inventaire.

C'est donc un calme presque absolu qu'il nous faut enregistrer. On signale pourtant en tissus, quelques affaires assez importantes de stock, mais à des prix peu rémunérateurs pour les fabricants. Il s'est remis également cette semaine, pour la saison d'été, quelques ordres en écossais pure laine ou chaine coton et trame laine; certaines nuances semblent attirer plus particulièrement l'attention, telles que le bleu de ciel et le rose mariés avec le bleu marine et coupés de nuances vives.

En laines, situation toujours inchangée, c'est-à-dire transactions limitées aux besoins courants et prix invariables.

## LES NEGOCIATIONS COMMERCIALES

### FRANCO-ESPAGNOLES

Madrid, 29 décembre. — Il est difficile d'imaginer l'anxiété des cercles financiers et commerciaux jusqu'à ce qu'on connaisse le résultat des pourparlers entre les cabinets français et espagnol.

Ce n'est que lorsque le gouvernement espagnol sera fixé sur les résultats des dernières démarches de son ambassadeur auprès du cabinet français que la *Gazette* publiera le dimanche 31 décembre, le décret royal accordant, à partir du 1er janvier 1894, aux importations allemandes, italiennes, belges, autrichiennes et anglaises jusqu'à l'approbation législative des traités définitifs avec lesdites puissances, tous les avantages déjà concédés par traités définitifs aux Pays-Bas, à la Norwège, à la Suède et à la Suisse.

Paris, 29 décembre. — M. Casimir Périer recevra dans la soirée l'ambassadeur d'Espagne, qui lui fera connaître la résolution définitive de son gouvernement au sujet des propositions formulées par le gouvernement français relativement à la fixation de nos rapports commerciaux avec l'Espagne.

Le Parlement français d'ailleurs, quelle que soit la solution qui prévaudra, sera mis en mesure d'apprécier les négociations et leur résultat, car notre ministre des affaires étrangères se propose de publier un livre jaune sur ce sujet.

Ce recueil sera distribué à l'ouverture de la session parlementaire.

Paris, 29 décembre. — « La conférence entre MM. Casimir Périer et M. Léon Y Castillo relative à la convention commerciale s'est terminée ce soir à 11 h. 1/2 sans que rien n'ait été conclu.

»Elle sera reprise demain dans la matinée et doit donner cette fois un resultat définitif. »

Cette note doit être la conséquence de la mauvaise impression produite par la réponse qu'on nous a faite ce soir à 7 heures ainsi qu'à tous nos confrères quand nous nous sommes présenté au ministère.

La conférence n'a pu avoir lieu, nous a-t-on dit, parce que M. Casimir-Périer est à la chasse.

En présence du tollé soulevé par un tel sans-gêne, le *gouvernement s'est décidé à faire quelque chose.*

Paris, 29 décembre. — D'après une information, que le *Figaro* dit tenir de bonne source, l'arrangement provisoire entre la France et l'Espagne, pour les affaires commerciales, peut être considéré comme fait.

La France continuera à appliquer à l'Espagne son tarif minimum, et l'Espagne, de son côté, accordera des tarifs très avantageux aux produits français.

## LES TROUBLES D'AIGUES-MORTES

### devant la Cour d'assises de la Charente

### TROISIÈME AUDIENCE

Angoulême, 29 décembre. — L'audience d'aujourd'hui est ouverte à neuf heures un quart. Le défilé des gendarmes à la barre et des témoins continue.

Trois d'entre eux, Clapier, Trinquat et Gally déclarent avoir vu l'accusé Barbier frappant à coups redoublés les Italiens. L'accusé nie s'être trouvé sur les lieux de la bagarre.

Un incident amusant se produit ensuite. On appelle à la barre le témoin Vernet qui reçut dans la bagarre de la Fangouse deux coups de couteau à la cuisse portés par un Italien. A cet appel, un jeune homme de vingt-cinq ans se présente.

Le président. Vous avez été blessé au cours de la rixe du 16 août. — R. Non, monsieur.

Le président. Comment, non? Qui êtes-vous alors? — R. Je suis Vernet, télégraphiste à Saint-Laurent-du-Pont village peu éloigné de la Grande-Chartreuse. (Marques d'étonnement).

Et comme le procureur général reproche presque au malheureux témoin de ne pas avoir refusé de venir puisqu'il n'a été mêlé en rien aux événements d'Aigues-Mortes, Vernet répond :

« Mais je ne voulais pas venir, c'est le procureur de la République de Grenoble qui m'a dit que je devais le faire, puisque j'étais cité par huissier.

*On entend ensuite quelques ouvriers qui déclarent* que les Italiens cherchaient noise constamment aux Français. Le témoin Guhglieni, ouvrier italien, précise les faits :

« Les Italiens étaient à la cantine, dit-il, quand un Français lança une pierre à l'intérieur; les Italiens sortirent alors et la bataille commença.

Le président. — Combien étiez-vous d'Italiens ? — R. Cent vingt à cent trente.

D. Et les Français, combien étaient-ils ? — R. Une soixantaine.

Un autre Italien fait le récit très pittoresque de la marche des Italiens sur Aigues-Mortes sous la protection de la gendarmerie ; il reconnaît un des accusés qui l'a frappé. Il n'est pas affirmatif en ce qui concerne la présence du « Kromir » sur les lieux de la bagarre.

D'autres Italiens entendus font le récit des événements d'une façon à peu près identique. L'un d'eux répond au président, qui lui demande de raconter tout ce qu'il sait, qu'il lui faudrait quatre heures pour tout dire. (Un rit.)

« Je regardais la lutte par le trou de la serrure; j'ai vu tomber morts deux Italiens. »

L'Italien Grisanti, qui a été laissé pour mort sur la place saint-Louis à Aigues-Mortes, est aujourd'hui complètement rétabli; il reconnaît Béaugé comme ayant été son agresseur. L'accusé proteste, disant qu'il n'y était pas.

M. Fontaine, le frère de la veuve Fontaine dont la boulangerie servit de refuge à trente-sept Italiens, dépose; *il fait le récit du sac de sa maison dont il défendit énergiquement* l'accès jusqu'à ce que les Italiens pussent être conduits à la gare par la troupe.

Parmi les assaillants, dit-il, il n'y avait aucun ouvrier d'Aigues-Mortes. C'étaient tous des étrangers au pays.

Le chef armurier, auquel a été confié l'examen du fusil de Constant et les plombs trouvés dans les cadavres, déclare que ces projectiles ne se rapportaient pas à ceux de l'arme de l'accusé.

L'audience est suspendue à midi et renvoyée à deux heures.

A la reprise de l'audience, on entend les médecins-légistes qui ont examiné les blessures des cadavres et des blessés.

Presque tous portaient des blessures à la tête.

Le président annonce ensuite aux accusés et à leurs défenseurs que la Cour posera au jury comme résultant des débats la question subsidiaire de coups et blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner.

M. le procureur-général Alphanreti a la parole pour prononcer son requisitoire.

### LE RÉQUISITOIRE

M. Alphanredi, procureur général, prononce son réquisitoire.

Après les préambules d'usage, il poursuit ainsi : « Au dire de tous les témoins, ce sont les Italiens qui ont commencé et ce qui prouve que cela est vrai c'est que les 7 ouvriers français blessés à la Fangouse et à la Gonjouse ont tous été frappés par derrière. C'est la preuve qu'ils ne cherchaient pas à attaquer, mais bien à échapper à leurs agresseurs.

« Hélas, les premières escarmouches devaient être suivies de sanglantes représailles. L'événement a démontré que les précautions prises par les autorités qui ont, dès le début des incidents, réclamé de nouveaux renforts, n'étaient pas inutiles. Ces renforts ont été impuissants à réprimer les désordres.»

L'honorable organe du ministère public retrace alors les événements connus. Il fait l'éloge du capitaine Cabley et de ses gendarmes; il salue l'héroïsme dont ils firent preuve et insiste sur le contraste existant entre leur attitude pacifique et celle de la foule furieuse. Il stigmatise en termes indignes la conduite du sieur Granier qui n'a pas craint pour sauver quelques moutons, de refuser d'ouvrir la grille de sa maison, ce qui eût sauvé la vie à plusieurs malheureux.

« L'heure des responsabilités a sonné, dit-il; les accusés vont répondre des actes aussi répréhensibles que douloureux dont ils se sont rendus coupables. » (Mouvement).

Il examine alors le degré de culpabilité de chacun d'eux.

« Il est indéniable, dit-il, que Giordano a participé activement au début de la querelle; c'est à son intervention que sont dues les terribles conséquences qui s'en sont suivies.

» Giordano qui avait été condamné pour vol par la cour d'assises du Var à un an de prison avait encouru de ce chef un arrêté d'expulsion. Il n'en est pas moins revenu en France.

» Que venez-vous donc faire chez nous ? »

Le procureur conclut en disant que cet homme est un des principaux coupables. Si le jury venait à écarter la question de tentative d'assassinat le concernant, il l'adjure de retenir celle de rébellion à main armée contre la gendarmerie, ce qui ramènerait la peine à une condamnation en correctionnelle.

En ce qui concerne les autres accusés, M. le procureur général réclame du jury une condamnation sévère, contre Constant, Blanc, Buffard, Deneausse, Lotte et Biblemont.

« Ces six individus sont indignes de pitié, dit-il. »

Quant aux neuf autres accusés, Sabatié, Joubert, Bernier, Vidal, Brange, Le Cleach, Nouven, Léautier et Barbier, il déclare ne pas s'opposer à l'admission des circonstances atténuantes en leur faveur.

Le procureur-général passant une revue d'ensemble des accusés, relève que sur 24 on compte 9 repris de justice ; 12 sont sans domicile connu.

Voilà, dit-il, les vengeurs des intérêts français.

» On invoquera la surexcitation des esprits. Ce n'est pas une excuse des actes qui ont été commis. Ceux qui s'en sont rendus coupables auraient dû se rappeler que le soin de venger leurs camarades appartenait à la justice. Mais non, on fait justice soi-même et nous en arrivons à un recul de la civilisation à la barbarie.

» D'autres invoqueront peut-être l'excuse de la concurrence dans le travail.

» Ce n'est pas la passion du travail qui a poussé tous ces accusés à commettre de pareils désordres.

» Je ne vois dans les faits qu'une sorte de croisade menée par des fauteurs de désordres contre l'ordre.

» A vous, Messieurs les jurés, de dire le dernier mot dans cette affaire.

» La somme la plus large d'appréciation vous a été laissée par M. le président qui vous a annoncé l'intention de poser la question subsidiaire réduisant l'affaire à de simples coups.

» La décision de justice que nous vous demandons de rendre est en quelque sorte internationale. Il faut qu'elle fasse la pacification et qu'elle soit telle que vous seriez les premiers à la souhaiter si les roles avaient été renversés et si nos compatriotes avaient été les victimes de ces désordres.

» Je sais que mon appel sera entendu de vous, car je n'ignore pas que si c'est votre main qui écrit votre sentence, c'est votre conscience qui vous la dicte. (Mouvement prolongé.)

### LES PLAIDOIRIES

Me Guillibert, du barreau d'Aix, présente la défense de l'Italien Giordano.

« Il n'a pas manqué, dit-il, aux devoirs de l'hospitalité que lui donne la France. Il n'a ni provoqué, ni tenté d'assassiner, pas plus qu'il n'a fait rebellion à la gendarmerie. C'est son acquittement pur et simple qu'il réclame du jury.

» Vous allez, conclut-il, acquitter mon client et Giordano, en rentrant chez lui pourra dire après votre verdict qu'il a vu ce qu'est le sentiment de la justice en France.

» Soyez certain que de ce côté des Alpes comme de l'autre, nous n'avons qu'un désir, celui d'affirmer l'oubli de divisions entre deux nations qui s'estiment. »

L'audience est suspendue à 7 heures 10.

Elle sera reprise à neuf heures pour la continuation des plaidoiries, qui se poursuivront encore demain matin.

## LES ANARCHISTES

### Vaillant à Santa-Fé

Paris, 29 décembre. — L'anarchiste Vaillant a habité trois mois Santa-Fé, il y a environ une quinzaine d'années. Il y gagnait difficilement sa vie en donnant des leçons de français. A cette époque, Vaillant professait des théories politiques extrêmes qu'il aimait à exposer *dans des discours publics*; mais il était tanneur de son métier et il paraissait avoir reçu une certaine éducation.

### Les mesures au Palais

On s'occupe dès maintenant des mesures de précautions et de surveillance à prendre au Palais de justice, le jour où viendra l'affaire de Vaillant devant la cour d'assises.

Le domicile particulier des magistrats qui siégeront dans cette affaire sera soumis à une surveillance permanente aussi longtemps qu'il sera jugé nécessaire.

### Anarchiste condamné

L'anarchiste Langenbroon, acquitté une première fois faute de preuve pour bris d'une devanture, avenue de l'Opéra, a été condamné à un an de prison, pour bris d'une autre devanture, boulevard Poissonnière.

### Une église menacée

Pierrefitte, 29 décembre. — Le vénérable curé de Pierrefitte a reçu une lettre dans laquelle il était avisé que son église devait sauter; il a donné en chaire lecture de cette lettre et a fait ensuite un beau sermon sur l'anarchie.

### La dynamite dans la Loire

Saint-Etienne, 29 décembre. — On a trouvé sous la porte d'une maison habitée par le chef du chantier des mines, à La-Roche-la-Molière, une cartouche de dynamite munie d'un détonateur et d'une mèche à demi-consumée. Une enquête est ouverte.

### Arrestation d'un instituteur anarchiste

Blois, 29 décembre. — On vient d'arrêter, à Romorantin, un anarchiste qui était affilié à la bande d'anarchistes d'Orléans; c'est un nommé Huard, adjoint à l'école communale; une perquisition a fait découvrir chez lui des brochures anarchistes et une collection du *Père Peinard*.

### La colonie anarchiste de Londres
### Un manifeste

Londres, 29 octobre. — La colonie anarchiste de Londres fait en ce moment un manifeste qui sera expédié en France dès qu'on aura fixé le jour du procès Vaillant. Il sortira des presses de l'imprimerie clandestine installée au domicile d'un des réfugiés dans West-Centry, d'une forme très littéraire. Il a été rédigé par un ancien collaborateur du *Père Peinard* qui l'a, du reste, soumis à l'approbation des anarchistes réunis.

Les frais sont payés au moyen de cotisations recueillies dans tous les clubs révolutionnaires.

Quelques membres des plus énergiques du parti sont résolus à venir à Paris, malgré les dangers qu'ils courront, au moment de l'affaire Vaillant. Leur projet n'est pas unanimement approuvé.

Les compagnons craignent en effet un redoublement de sévérité de la part de Scotland-Yard si on se livre à une propagalion aussi active.

D'autre part on prévoit de prochaines exécutions de compagnons tous soupçonnés de commerce avec la police.

L'un des suspects est un compagnon arrivé depuis une quinzaine de jours, sous prétexte d'affaires et malgré qu'il ne fût pas inquiété à Paris; un autre installé à Londres depuis quelques années était jusqu'à ces derniers temps expéditeur de placards et de manifestes.

Les anarchistes auraient découvert qu'il vendait à bon prix ses ballots imprimés à la sûreté générale.

### Le procès des anarchistes espagnols

Madrid, 29 décembre. — A l'audience d'aujourd'hui, les mêmes mesures de rigoureuses précautions avaient été prises.

Plusieurs membres des cercles ouvriers sont entendus comme témoins. Tous nient l'existence d'une société secrète d'anarchistes.

On entend ensuite le directeur du journal *l'Anarquia*, qui réprouve la propagande par le fait.

### Vols de dynamite en Allemagne

Berlin, 29 décembre. — Deux vols de dynamite ont eu lieu en Allemagne, ces derniers jours: 54 livres de dynamite ont disparu d'une carrière, près de Dottingen (Wurtemberg).

Dans une maison de commerce de Sarebruck on a également volé 30 cartouches de dynamite, 150 capsules et 15 livres de dynamite.

La police n'a pu, dans aucun des deux cas, découvrir les auteurs des vols.

## UNE ATTENTION DÉLICATE

(*Le premier Jour de l'An. — Monsieur et madame sont occupés à déballer les nombreux cadeaux qui leur ont été envoyés.*)

MADAME. — En voici un qui est lourd... lourd...

MONSIEUR. — Reconnais-tu l'écriture ?

MADAME. — Non.

MONSIEUR. — Fais voir?... Moi non plus... Et il n'y a aucune mention...

MADAME. — Ni le nom du magasin...

MONSIEUR. — Ni celui de l'expéditeur....

MADAME. — Il n'y a qu'à ouvrir le paquet.

MONSIEUR. — Non...

MADAME. — Il y a peut-être une indication en-dessous.

MONSIEUR, *vivement*. — Non?... Ne *la* renverse pas.

MADAME.—Alors? (*Ils se regardent. Un long silence*). Tu crois que c'en est?

MONSIEUR. — Pourquoi pas?

MADAME. — Tu n'est pas député, cependant...

MONSIEUR. — *Ça ne fait rien....* Il paraît que, maintenant, *ils* s'attaquent à tous les hommes de valeur.

MADAME. — Il faut *la* mettre dans un seau d'eau

MONSIEUR. — Ça ne l'empêcherait pas de...

MADAME. — L'enterrer dans la cave?...

MONSIEUR. — Et s'il y a un ressort d'horlogerie?

MADAME. — *La* porter au Laboratoire municipal...

MONSIEUR. — Aujourd'hui, c'est fermé.

MADAME. — L'abandonner dans la rue, sur un banc?

MONSIEUR. — Et si c'était un objet de valeur?

MADAME. — Que faire alors ?

MONSIEUR. — J'ai une idée !

MADAME. — Dis vite.

MONSIEUR. — Envoie-là chez ta mère! BRIEUX.

## L'ÉPÉE DE CHARLEMAGNE

### Un curieux roman américain

Londres, 29 décembre. — Les journaux américains racontent ce qui suit :

On vient de retrouver à Columbia (Caroline du Sud) l'épée de Charlemagne qui avait été volée dans cette ville à Lafayette, en 1825, lors de son dernier voyage en Amériques! Telle est, du moins, la grande nouvelle à sensation que contient la dépêche suivante de Columbia, que nous reproduisons simplement à titre de curiosité :

M. Stévens, un patron charpentier, surveillant des travaux d'excavation, lorsqu'il a exhumé une épée d'une forme absolument inconnue à Columbia. Cette arme à deux tranchants a été montrée, depuis aux plus vieux habitants de la ville et l'un d'eux, qui avait vu Lafayette en 1825, a déclaré aussitôt reconnaître l'épée pour celle que portait le héros des deux mondes.

Cette épée, a raconté le vieillard, vient de Charlemagne et appartient à la maison royale de France. Charlemagne s'en était servi, un jour de bataille, pour trancher la tête au général qui combattait contre lui. Depuis lors, cette épée était conservée dans la maison de France, comme un trophée des plus précieux;

Cependant Charles X, désirant témoigner sa reconnaissance à Lafayette pour la manière dont il s'était acquitté d'une mission secrète, lui avait donné cette épée historique, à la condition expresse qu'à sa mort elle serait rendue à la maison de France.

Or, en 1825, lorsque Lafayette arriva à Columbia, l'épée de Charlemagne qu'il portait disparut d'une manière inexplicable. On se livra aux plus actives recherches; Lafayette prolongea même son séjour à Columbia; mais la fameuse épée resta introuvable.

Charles X, ajoute le plus vieil habitant de Columbia, fut tellement irrité en apprenant que l'épée de Charlemagne avait été perdue, qu'il fit défendre à Lafayette de se présenter devant lui.

## UN TERRIBLE DRAME

### Un prétendant évincé. — Trois victimes

Bar-le-Duc, 29 décembre. — Dans une hutte construite dans la forêt de Gremilly, habitait toute une famille de bûcherons, la famille Liégeois, le père, la mère, sept enfants et le grand-père.

Dans le courant de l'année, la fille de Liégeois, Marie-Angele, âgée de dix-sept ans, alla travailler quelques journées chez le nommé Jacques-Honoré Pérignon, à Naucourt.

Celui-ci s'éprit de la jeune fille et raconta qu'à tout prix elle lui appartiendrait.

Déjà il l'avait demandée en mariage, et elle avait refusé ; ce refus du reste était plus que justifié par la disproportion d'âge qui existait entre la jeune fille et Pérignon, qui est âgé de 55 ans.

Le jour du crime il se présenta, pour la seconde fois, à la hutte dans laquelle il pénétra, armé d'un fusil de chasse à deux coups.

Il demanda de nouveau à la jeune fille si elle voulait se marier avec lui, et ayant encore essuyé un refus, il lui déchargea son arme en pleine poitrine, puis dirigeant son fusil sur la mère, qui se trouvait à deux mètres à peine, il lui envoya le second coup.

## BOURSE DE PARIS DU 30 DECEMBRE

| Cours précéd. | VALEURS | Compt. | Terme | Cours d'ouv. | Cours de 2 h. | Cours de clôt. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 98 20 | 3 0/0 | ... | ... | 98 22 | 98 25 | 98 22 |
| 105 50 | 4 1/2 0/0 | ... | ... | 105 67 | 105 52 | 105 55 |
| 79 85 | Italien | ... | ... | 79 90 | 79 95 | 79 90 |
| 5095 | Banq. de France | ... | ... | ... | 5100 | 5090 |
| 44 | H. d'Escompte | ... | ... | ... | 45 | 45 |
| 613 | Banq. de Paris | ... | ... | 1035 | 613 | 613 |
| 1051 | Crédit Foncier | ... | ... | ... | 1036 | 1038 |
| 766 | Créd. Lyonnais | ... | ... | ... | 769 | 770 |
| 80 | Crédit Mobilier | ... | ... | ... | ... | 80 |
| 1540 | Lyon | ... | ... | 1515 | 1517 | 1517 |
| 1912 | Nord | ... | ... | 1912 | 1915 | 1913 |
| 16 | Panama | ... | ... | ... | ... | 15 |
| 2712 | Suez | ... | ... | 2725 | 2725 | 2730 |
| ... | Suez nouv. | ... | ... | ... | 640 | 645 |
| 240 | Autrichiens | ... | ... | 234 | 237 | 238 |
| 237 | Lombards | ... | ... | 106 | 104 | 107 |
| 107 | Nord Espagne | ... | ... | ... | 150 | 149 |
| 153 | Saragosse | ... | ... | 541 | 540 | 541 |
| 542 | Méridionaux | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Métalliques | ... | ... | 98 75 | 98 75 | 98 15 |
| 309 37 | Egypte | ... | ... | 96 1/4 | 96 37 | 96 ... |
| 96 3/8 | Espagnols | ... | ... | 22 70 | 22 72 | 22 70 |
| 22 72 | Turc | ... | ... | 604 87 | 602 12 | 601 86 |
| 602 12 | Hongrois | ... | ... | 63 12 | 63 12 | 63 15 |
| 63 12 | Extérieures | ... | ... | 176 87 | 176 87 | 175 62 |
| 175 ... | Rio-Tinto | ... | ... | ... | ... | 191 25 |
| 191 87 | Tharsis | ... | ... | 19 9/16 | 19 5/8 | 19 1/16 |
| 19 13/16 | Portugais | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Consolidés | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Russe 1880 | ... | ... | 99 72 | 99 75 | 99 65 |
| 99 55 | Russe consolidé | ... | ... | 83 40 | 83 35 | 83 35 |
| 83 50 | Russe nouveau | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Fonc. d'Autriche | ... | ... | 490 | 490 | 490 |
| 491 | Dynamite | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | 3 0/0 nouveau | ... | ... | ... | 105 | 106 35 |
| 105 | Alpines | ... | ... | 123 | 123 | 123 |
| 123 | Chilos | ... | ... | 68 80 | 69 10 | 68 85 |
| 68 80 | Impérial | ... | ... | 527 | ... | 530 |
| 530 | Mobilier espagn. | ... | ... | ... | ... | 68 |
| 68 | 4 0/0 amortiss. | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | C. d'Esc. nouv. | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Générale | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Est | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Ouest (obligat.) | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Midi | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Nord (obligat.) | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Orléans | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Ouest | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Anglais | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Autriche or | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Belge 3 0/0 | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Ville d'Amiens | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Lille 1869 | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Lille 1888 | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Ville de Lyon | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | V. de Roubaix | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Fives-Lille (act.) | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Téléphone | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Voitures 4 0/0 | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Suez (obligat.) | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Cadores | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Asturies | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Foncières 1885 | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Rente Foncière | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Cadores (act.) | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Est (oblig.) | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Midi (oblig.) | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Rithme | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Picardie | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Nord-Est | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Ouest ac | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Orléans (oblig) | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | Fives-Lille (obl.) | ... | ... | ... | ... | ... |

## BOURSE DE LILLE DU 30 DÉCEMBRE

*(par fil téléphonique spécial)*

| VALEURS | Compt | Cours précéd. | VALEURS | Compt. | Cours précéd |
|---|---|---|---|---|---|
| Lille 60, r. 400 | 113 75 | 113 75 | OBLIGATIONS | | |
| » 63, r. 400 | ... | 138 75 | Tramw. Nord | ... | 432 50 |
| » 68, r. 500 | ... | 513 | Union lin. N. | ... | 465 |
| » 77, r. 500 | ... | 304 | Gaz de Wazem | ... | 528 25 |
| » 84, r. 400 | ... | 504 | Ch. d. fer Econ. | ... | 504 |
| » 86, 1/4 | ... | 406 | Denain Anzin. | ... | 512 50 |
| » 87, r. 400 | ... | 404 | Tréfilerie | ... | 507 50 |
| » 90, r. 500 | ... | 489 | CHARBONNAGES | | |
| Roub.-Tourc. | ... | 47 | Aniche, 12e | ... | 9300 |
| Amiens | ... | 119 50 | Anzin, 400e d. | ... | 4400 |
| Dép. du Nord | ... | 105 50 | Blanzy | ... | 1710 |
| Tourcoing 1878 | ... | 510 | Bruay | ... | 12000 |
| Armentièr. 86 | ... | 507 | Bully-Gren. 5e | 2610 | 2610 |
| Douai, libérée | ... | 500 | Campagnac | ... | 695 |
| » non lib. | ... | 502 | Carvin | 945 | 948 75 |
| Verley, Decr. | ... | 120 50 | Courrières, 10e | ... | 3700 |
| Ch Platel et Cie | ... | 500 | Crespin | ... | 169 50 |
| Crédit d. Nord | 500 | 493 75 | Douchy | ... | 2820 |
| H. Daviller | ... | 1102 50 | Dourges | ... | 7000 |
| Banq. rés. Nord | ... | 800 | Drocourt, 1/4 s. | ... | 1750 |
| Ch Esc. Roub. | ... | ... | Escarpelle | 2000 | 2050 |
| Gaz de Wazem | ... | 513 | Epinac | ... | 630 |
| Le Nord, ass. | ... | 2800 | Ferfay | ... | 650 |
| Union g. Nord | ... | 435 | Fléchinelle c. 5 | ... | 375 |
| St-Sauv. Arras | ... | 150 | Fléchinelle | ... | 500 |
| Un. lin. Nord | ... | 140 | Lens | ... | 23735 |
| Constr. Anzin | ... | ... | Liévin | ... | 9950 |
| Ciments franç | ... | 270 | Marles 30 0/0 | ... | 13900 |
| Estrée-Blanch | ... | 350 | Marles 70 0/0 | ... | 13550 |
| Tramw Nord | ... | 40 | Meurchin | ... | 1610 |
| L. Allard, t. p. | ... | 500 | Ostricourt | 310 | 310 |
| id. 375 p. | ... | ... | Sincey-le-R | ... | 3 75 |
| Chem Econom | ... | 347 50 | Thivencelles | ... | 100 |
| Delgutte et Cie | 560 | 555 | Vicoigne et N. | ... | 17600 |
| C-Liquid P.-T. | ... | ... | OBLIGATIONS | | |
| Ean Dunkerq | ... | 209 | Bethune 1877 | ... | 455 |
| Tréfilerie | ... | 1040 | Blanzy 1876 | ... | 545 |
| Biache-St-V. | ... | 3500 | Drocourt 1885 | ... | 540 |
| Denain Anzin. | 513 75 | 515 | Fléchinelle 87 | ... | 250 |
| Usin Villerupt | ... | 450 | Marles 1886 | ... | 506 |
| | | | Liévin 1885 | ... | 505 |

### Marchés de Lille du 30 décembre 1893

**SUCRES.** — Raffinés n° 1, cote officielle, 115 .. à ... .. ; 58 degrés, cote com., 33 50 à ... ; n° 3, cote com. ...

**HUILES.** — Huile épurée pour quinquet 